

SUPPORT DE RÉUNION

CRÉATION DU LABEL «CONCEPTION ET CONSTRUCTION DES INSTALLATIONS DE MÉTHANISATION»

Animateur :

Maxime BRISSAUD



06 65 33 58 79

maxime.brissaud@ch4process.fr

Réunion 05

24 janvier 2019

Prestation réalisée pour :

Club
Biogaz

SOMMAIRE :

- I. POINT SUR LIVRABLE 1 : GUIDE POUR UTILISATEURS DU LABEL**
- II. POINT SUR LIVRABLE 2 : LISTE DES CRITÈRES**
- III. POINT SUR LIVRABLE 3 : GUIDE TECHNIQUE POUR MAITRES D'OUVRAGE/PORTEURS DE PROJETS**



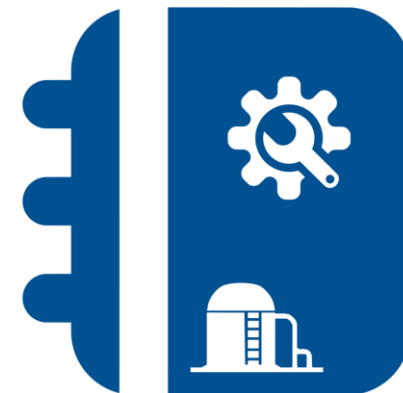
PRÉAMBULE AUX PROCHAINES DIAPOSITIVES

- **LES LIVRABLES 1 ET 2 SONT ENCORE DES DOCUMENTS DE TRAVAIL !**
- ⇒ les éléments présentés ci-après restent au stade d'ébauche et doivent servir aux échanges



I. POINT SUR LIVRABLE 1 : GUIDE POUR UTILISATEURS DU LABEL

Echanges en cours concernant le «Guide de Fonctionnement du label»



L1 : APPORTS DES COMMENTAIRES

- Définitions à revoir (conf GT contrat)
- Précisions concernant les lots (voir livrable 2)
- Notion d'amélioration continue à définir plus clairement
- Nombreux points de détails à éclaircir
 - ⇒ quelle méthode pour continuer les échanges?

⇒ Mise à jour du document en cours

- ➡ Nouveaux commentaires reçus,
- ➡ Éléments de réflexion apportés par la liste des critères (livrable 2)
- ➡ Décision nécessaire concernant les aspects critiques/non critiques et la nécessité de réunir ou non tous les critères

⇒ Echanges nécessaires avec les futurs (potentiels) OAPIL



II. POINT SUR LIVRABLE 2 : LISTE DES CRITÈRES

Consultation du COPIL



- La liste des critères, dont le format d'utilisation sera un tableur, a été passée en version word pour simplifier les échanges pendant les phases de consultations



L2 : PRÉREQUIS

- Éléments obligatoires pour prétendre au label

⇒ Vérifiés en phase de pré-inspection

Prérequis	
I.1	☐ Engagement sur le respect de la charte QualiMéth
I.2	☐ Entreprise déclarée en France ou disposant d'un représentant francophone en France et disposant d'un numéro de SIRET
I.3	☐ Attestation sur l'honneur : - Du respect des obligations fiscales et sociales, ainsi que de l'obligation en matière de l'emploi des handicapés ; - De l'absence de condamnation des dirigeants (dans les 5 dernières années et pour les condamnations inscrites au bulletin n°2 du casier judiciaire pour infraction aux articles L324/9, L324/10, L341/6, L125/1 et L125/3 du code du travail ; - De l'absence d'interdiction de concourir aux appels d'offres publics en application des articles 43 et 44 du code des marchés publics et des articles 8 et 38 de l'ordonnance n°2005-649 du 06 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics.
I.4	☐ Déclaration claire des activités et missions pour lesquelles le candidat est amené à intervenir (selon grille ci-après)
I.5	☐ Attestation d'assurance couvrant l'ensemble des activités identifiées, ces dernières devant être indiquées clairement sur le document qui précisera également si un rôle de conception et dimension est couvert.
I.6	☐ Organigramme de la structure clair
I.7	☐ Identification des responsables et référents sur les différents pôles de compétences (selon tableau ci-après).



En phase de pré-inspection	En phase d'inspection documentaire	En phase d'inspection de projet
A distance	Chez le candidat	
☐ Si le candidat respecte les prérequis ☐ Quelles sont les missions et activités du candidat ? ☐ Quels sont les responsables ?	☐ L'existence de procédure interne pour chaque critère	☐ L'utilisation de ces procédures internes sur le ou les projets échantillonnés ☐ L'intervention des responsables identifiés

L2 : PRÉREQUIS – FOCUS SUR I.4 (ACTIVITÉS DU CANDIDAT)

- *Pour rappel, le candidat doit déclarer des activités selon la grille proposée :*
 - ⇒ *Pendant la phase de pré-inspection, il sera vérifié si toutes les activités sont bien détaillées au niveau de la couverture assurantielle du candidat.*
 - ⇒ *La liste des critères à réunir pour prétendre au label est directement liée aux activités et missions sur lesquels le candidat se déclare intervenir.*

Type d'intervention		
☐ Etudes et prestations de service	☐ Fournitures et travaux	
Qualité spécifique		
☐ Assistant Maitrise d'Ouvrage	☐ Maitre d'Œuvre	☐ Aucune
Lots		
☐ Etude préalable – étude d'opportunité	☐ Terrassement	
☐ Etude préalable – étude de faisabilité	☐ Génie Civil et Gros œuvre	
☐ Etudes opérationnelles	☐ VRD	
☐ Suivi de réalisation	☐ Méthanisation	
	☐ Valorisation du biogaz	
	☐ Gestion des digestats	
	☐ Traitement des odeurs	
	☐ Autres	



L2 : PRÉREQUIS – FOCUS SUR I.7 (RESPONSABLES ET RÉFÉRENTS)

- *Pour rappel, l'inspecteur doit vérifier :*

- ⇒ *Pendant la phase de pré-inspection que toutes les compétences ont été identifiées ;*
- ⇒ *Pendant la phase d'inspection documentaire que les référents sont toujours dans l'entreprise candidate et qu'ils assurent les responsabilités identifiées ;*
- ⇒ *Pendant la phase d'inspection projet que ces référents sont intervenus en renseignant, vérifiant ou validant à minima les procédures et modèles sur les projets inspectés.*

*Responsable externe possible mais
nécessite toujours un référent interne*

Compétence	Référent (s) (salarié)	Titre	Si externalisé, prestataire	En poste depuis / Contrat depuis	CV
Ingénierie financière					
Réglementation juridique (contrats)					
Réglementation juridique (assurances)					
Sécurité et maîtrise des risques					
Technique (Général – Process)					
Technique (Génie Civil)					
Technique (Génie électrique)					
Technique (Génie mécanique)					
Technique (Agronomie)					
Technique (Biologie)					
Management de projets					

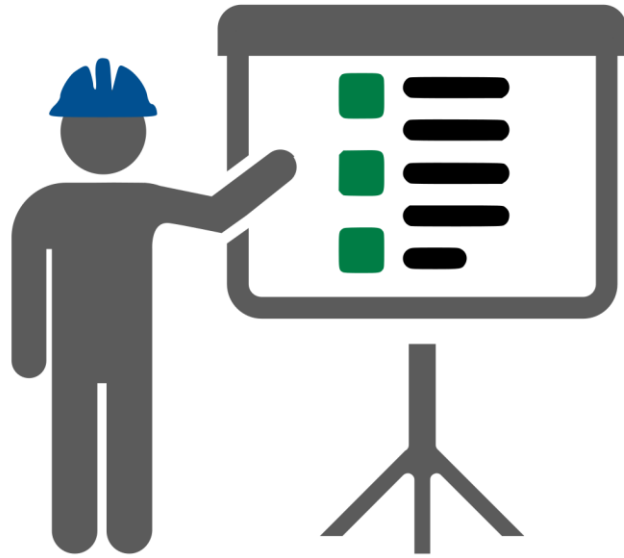
L2 : LISTE DES CRITERES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELS DU LABEL

- *Pour rappel, l'inspecteur doit vérifier :*
 - ⇒ *Pendant la phase d'inspection documentaire que le candidat dispose des outils et modèles listés ;*
 - ⇒ *Pendant la phase d'inspection projet que ces outils ont été utilisés et documentés.*
- Tous les critères ne sont pas attendus pour le candidat : seuls ceux rattachés aux activités déclarées en prérequis I.4 devront être vérifiées lors de l'inspection.
- Pour chaque document, il doit être indiqué quel est/sont les responsables/ressources qui valide.
- Lors de l'inspection, chaque critère applicable est vérifié selon la logique suivante (une seule case à cocher pour chaque phase) :

En phase d'inspection documentaire	En phase d'inspection de projet			
☐ Document modèle existant	☐ Utilisé et validé par le référent	☐ Utilisé mais non validé par le référent	☐ Non utilisé	☐ Non applicable

L2 : LISTE DES CRITERES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELS DU LABEL (2)

- Catégories de critères :
 - ⇒ 11 catégories pour 72 critères



A	Ingénierie financière
B	Réglementation juridique (contrats)
C	Réglementation juridique (assurances)
D	Sécurité et maîtrise des risques
E	Technique (Général – Process)
F	Technique (Génie Civil)
G	Technique (Génie électrique)
H	Technique (Génie mécanique)
I	Technique (Agronomie)
J	Technique (Biologie)
K	Management de projets

L2 : LISTE DES CRITERES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELS DU LABEL (3)

- A titre d'information, le nombre de critères applicables aux candidats selon leurs activités peut fortement varier comme visible sur la synthèse ci-dessous :

Nombre total de critères	72
NOMBRE DE CRITÈRES SELON L'ACTIVITÉ :	
Etudes préalables - opportunité	11
Etudes préalables - faisabilité	16
Etudes opérationnelles	22
Suivi de réalisation	45
Terrassement	29
Génie Civil et Gros Œuvre	32
VRD	29
Méthanisation	68
Valorisation du biogaz	56
Gestion des digestats	53
Traitement des odeurs	49
Autres	49

⇒ A noter qu'un même document peut permettre de répondre à plusieurs critères.



L2 : LISTE DES CRITERES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELS DU LABEL (4)

- Présentation du tableau excel et des outils de filtres pour identifier rapidement les critères applicables

1 Renseigner les activités du candidat en critère I.4

2 Filtrer en retirant les "NON" applicables

Simplification du tableau avec les seuls critères relatifs aux activités du candidat

L2 : PRISE EN COMPTE DE L'AMÉLIORATION CONTINUE

- *Pour rappel, l'inspecteur apprécie également au cours de son inspection la prise en compte des notions et outils de l'amélioration continue :*
 - ⇒ *Bien que considérés comme non obligatoires pour l'obtention du label, ces critères restent essentiels pour l'appréciation de l'inspecteur et pour démontrer l'implication du candidat dans une réelle démarche qualité.*

Amélioration continue	
III.1	Maîtrise des non-conformités et actions correctives pendant le projet, notamment réclamations, incidents et recours
III.2	Evaluation des performances par audit interne (écarts suivis d'actions correctives)
III.3	Evaluation des performances par évaluation des fournisseurs
III.4	Evaluation des performances par évaluation de la satisfaction MOA (court terme, moyen terme, long terme) incluant la communication, réactivité, rigueur, organisation, adaptation, notamment sur la gestion des réclamations et recours après démarrage
III.5	Bilan d'étape et de projet : outils de reportings internes et externes avec actions correctives
III.6	Actions correctives en fin de projet
III.7	Veille technique et réglementaire
III.8	Participation ou organisation en interne de projets R&D et innovation
III.9	Participation active aux instances et travaux collectifs de la filière

L2 : QUESTIONS IMPORTANTES

- A définir pendant la phase d'échanges :
 - ⇒ Les critères eux-mêmes
 - ⇒ Les référents devant valider les documents et procédures
 - ⇒ Notion de criticité (critères obligatoires, optionnels?)
 - ⇒ Notion de notation (système de points...)
 - ⇒ Obligations spécifiques aux AMO/MOE ? (répondre à tous les critères concernant leurs activités?)
- Proposition :
 - ⇒ possibilité de délivrer un label pour un acteur ne répondant pas à tous les critères mais ces derniers seraient considérés comme à valider obligatoirement pour un renouvellement du label ?



III. POINT SUR LE LIVRABLE 3: GUIDE TECHNIQUE POUR MAITRES D'OUVRAGE / PORTEURS DE PROJETS

Etat d'avancement



L3 : DOCUMENT EN COURS DE RÉDACTION

- Finalisation limitée par la validation des deux précédents livrables
 - ⇒ en attente des retours consultation
- Intérêt à construire et signer ce document avec d'autres acteurs (AAMF, chambres d'agricultures, coopératives...?)
- Partie marketing et mise en page importante!

I. INTRODUCTION	2
II. DOMAINE D'APPLICATION	2
III. OBJECTIFS GENERAUX	2
IV. RAPPEL D'UN PROJET	3
IV.1. Etapes	3
IV.2. Découpage en lots	3
IV.3. Responsabilités des acteurs	4
IV.4. Obligations du porteur de projet et du MOA	4
V. DEMARCHE DE LABELISATION	4
V.1. Acteurs de la labélisation	4
V.2. Principes	4
V.3. Label et démarche qualité	6
V.4. Acteurs concernés et types de label	6
V.5. Typologies des critères	7
VI. MODE D'OBTENTION ET DE MAINTIEN DU LABEL	9
VI.1. Obtention du label	9
VI.2. Etapes de l'inspection	9
VI.3. Démarche générale d'inspection	10
VI.4. Renouvellement du label	10
VI.5. Appels et réclamations	10
VII. GESTION DU LABEL	11
VII.1. Organismes impliqués	11
VII.2. Evolution du label	12
VIII. AVANTAGES ET LIMITES POUR LE PORTEUR DE PROJET	12
VIII.1. Avantages	12
VIII.2. Limites	12
VIII.3. Comment est assurée la qualité des labélisés	13
IX. CONCLUSION	13
Bibliographie	14
Acteurs publics et semi-publics de la méthanisation	15
Définitions	16